

Révisée le : 27/03/2006

Remplace la fiche :

EMACO® NANOCRETE AP

FR-00942



Xn - Nocif

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

Informations sur le produit

Nom du produit EMACO® NANOCRETE AP

Utilisation de la substance/de la préparation

Utilisation recommandée Primaire pour mortier de réparation et inhibiteur de corrosion

Producteur, importateur, fournisseur

Société BASF CC France SAS
Z.I. Petite Montagne Sud (Lisses)
10, rue des Cévennes
FR-91017 EVRY CEDEX

Tél. : (+33) 1 69 47 50 00 - Fax : (+33) 1 60 86 06 32

En cas d'urgence, Centre Anti Poisons Tél. : (+33) 1 45 42 59 59

2. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Nature chimique de la préparation Mélange sable et ciment modifié

Composants dangereux

	<u>% en poids</u>	<u>CAS-No.</u>	<u>EINECS-No.</u>
Ciment Portland (Cr-VI <= 2 ppm) XI,R36/37/38,R41	45 à 60 %	65997-15-1	266-043-4
Nitrite de sodium III N,O,T,R22,R25,R50	2 à 3 %	7632-00-0	231-555-9

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Symbole de danger, phrases de risque (R) et autres informations Xi - Irritant Pour le texte complet des phrases R mentionnées dans cet article, voir article 16.

Phrase(s) de risque R22 - Nocif par ingestion.
R36/37/38 - Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
R41 - Risque de lésions oculaires graves.

4. PREMIERS SECOURS

- Contact avec les yeux Enlever immédiatement les lentilles des yeux.
Laver avec beaucoup d'eau au moins pendant 15 minutes.
Si l'irritation ne s'atténue pas, consulter un médecin.
- Contact avec la peau Enlever et laver les vêtements contaminés.
Laver les zones affectées avec du savon et beaucoup d'eau.
Si l'irritation ne s'atténue pas, consulter un médecin.
- Inhalation Mettre la victime dans un endroit aéré.

Révisée le : 27/03/2006

Remplace la fiche :

EMACO® NANOCRETE AP		FR-00942
- Ingestion	<p>En cas de difficulté respiratoire, appeler un médecin.</p> <p>Ne rien donner par la bouche à une personne inconsciente. Rincer la bouche immédiatement avec de l'eau. En cas d'ingestion accidentelle, boire beaucoup d'eau et obtenir un avis médical.</p> <p>En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.</p> <p>Signaler la forte alcalinité du ciment.</p>	
5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE		
<u>Moyens d'extinction</u>		
- Moyen d'extinction approprié	n.a.	
Les risques spécifiques d'une exposition, provoqués par la substance ou la préparation elle-même, par leurs produits de combustion ou par les gaz dégagés.		
6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE		
Ne pas déverser le produit dans les égouts ou réseau d'eaux pluviales. Ce produit ne doit pas être absorbé par le sol. Eviter la formation de poussière. Eviter le contact avec les yeux. Porter les protections adéquates et un masque anti-poussière.		
Déversement important	Ramasser mécaniquement et évacuer suivant 13. Balayer et évacuer suivant les réglementations locales. Les résidus peuvent être dilués avec de l'eau et traités dans une station d'épuration.	
Déversement mineur	Diluer et laver à grandes eaux. Les résidus peuvent être dilués avec de l'eau et traités dans une station d'épuration.	
7. MANIPULATION ET STOCKAGE		
Manipulation		
Mesures techniques/Précautions	Eviter la formation de poussière. Ne pas respirer la poussière. Evitez que le produit s'écoule. Evitez le contact avec la peau et les yeux. Tenez compte des directives concernant la sécurité et l'hygiène.	
<u>Stockage</u>		
Mesures techniques/Conditions de stockage	Stocker à l'abri de l'humidité.	
Protection contre incendie et explosion	Aucune précaution particulière n'est nécessaire.	
8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE		
Respecter les précautions usuelles relatives aux manipulations des produits chimiques.		
Limites d'exposition	Poussières < 10 mg/m ³	
<u>Equipement de protection individuelle</u>		
- Protection respiratoire	Masque anti-poussière (filtre st)	
- Protection des mains	Gants protecteurs de PVC ou caoutchouc	
- Protection des yeux	Lunettes protectrices ou écran facial	
- Protection de la peau et du corps	Tablier ou léger vêtement protecteur (soigneusement fermé).	
9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES		

Révisée le : 27/03/2006

Remplace la fiche :

EMACO® NANOCRETE AP		FR-00942
Forme	Poudre	
Couleur	gris clair	
Odeur	inodore	
Densité	1.8 g/cm3 (20)	
pH	> 11 (mélangé à l'eau il en résulte une suspension alcaline)	
Changement d'état physique		
Point/intervalle d'ébullition	n.a.	
Point d'éclair	n.a.	
Température d'auto-inflammabilité	n.a.	
Solubilité dans l'eau	faible	
Limites d'explosivité	n.a.	
Température de décomposition	n.a.	
Information supplémentaire	Durcissement simultané avec émission de chaleur d'hydratation. Faible teneur chrome VI : < 2ppm.	
10. STABILITE ET REACTIVITE		
Réactions dangereuses	Fortement aux acides.	
Produits de décomposition dangereux	Non combustible. Aucun, dans des conditions normales.	
11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES		
La poudre de ciment et de mortier irrite les yeux et, lors de contacts prolongés, la peau. Mélangée à l'eau, une suspension alcaline se produit et provoque un effet irritant sur les yeux et la peau.		
Une sensibilisation peut se développer au contact de la peau.		
<u>Toxicité aiguë</u>		
DL50/orale/rat =	au-dessus de 2000 mg/kg	
Irritation des yeux	Irritant	
Irritation de la peau	Irritant	
Autres informations sur la toxicité aiguë	L'inhalation des poussières de ciment peut provoquer une irritation des voies respiratoires.	
<u>Toxicité chronique</u>		
Effets cancérogènes	Non concerné	
Effets mutagènes	Non concerné	
Effets toxiques pour la reproduction	Non concerné	
Effets spécifiques	Aucune sensibilisation et aucun effet mutagénique d'après la littérature et à notre connaissance.	
12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES		
Ne pas déverser le produit dans les égouts ou réseau d'eaux pluviales. A cause de son alcalinité, ce produit est nuisible pour les poissons et toute autre forme de vie aquatique.		
Ce produit ne doit pas être absorbé par le sol.		
Dégradation difficile	non.	
13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION		

Révisée le : 27/03/2006

Remplace la fiche :

EMACO® NANOCRETE AP		FR-00942
<p>Classé comme déchet dangereux selon la loi N° 75-633 du 15 Juillet 1975. Ne pas déverser le produit dans les égouts ou réseau d'eaux pluviales. Ce produit ne doit pas être absorbé par le sol.</p>		
Déchets de résidus / produits non utilisés	S60 - Eliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.	
Emballages contaminés	S60 - Eliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.	
No de déchet suivant le CED :	Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Le code déchet doit être attribué en accord avec le producteur du déchet et le prestataire choisi pour l'élimination de ce déchet. Par exemple : 01 04 07* - déchets contenant des substances dangereuses provenant de la transformation physique et chimique des minéraux non métallifères	
14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT		
<p><u>Transport routier</u> <u>Transport maritime</u> <u>Transport aérien</u> <u>Instructions de conditionnement (avion de ligne)</u> <u>Instructions de conditionnement (avion cargo)</u> Autres informations</p>		
		Ce produit n'est pas classé comme produit dangereux pour le transport.
15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES		
Étiquetage	Selon les directives EU concernant les préparations.	
Symbole(s):	Xn - Nocif	
Phrase(s) de risque	R22 - Nocif par ingestion. R36/37/38 - Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau. R41 - Risques de lésions oculaires graves.	
Phrase(s) de sécurité	S2 - Conserver hors de portée des enfants. S24/25 - Éviter le contact avec la peau et les yeux. S26 - En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. S36/37/39 - Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage. S46 - En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. S60 - Eliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.	
Dispositions particulières concernant certaines préparations	Faible teneur en Chrome VI : < 2ppm.	
Mal. professionnelles (C.Travail R 461-3)	Tableau 8 - Maladies professionnelles provoquées par les ciments	
Surv. médicale spéciale (Arr. 11/07/1977)	Non concerné	
16. AUTRES INFORMATIONS		

Révisée le : 27/03/2006

Remplace la fiche :

EMACO® NANOCRETE AP

FR-00942

Texte des phrases R mentionnées sous l'article 2

R22 - Nocif par ingestion.
R25 - Toxique en cas d'ingestion.
R36/37/38 - Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
R41 - Risque de lésions oculaires graves.
R50 - Très toxique pour les organismes aquatiques.

Concernant cette fiche de données de sécurité :

- La classification et l'étiquetage de la préparation sont réalisés conformément aux Directives européennes 2001/60/CE (portant 29ème adaptation de la Directive 67/548/CE) et 1999/45/CE. Cette dernière version de la fiche de données de sécurité tient compte de la dernière liste officielle des substances dangereuses mise à jour dans l'Annexe I de la Directive 67/548/CE.
- Sa rédaction est réalisée conformément à la Directive 2001/58/CE (portant 2ème modification de la Directive 91/155/CE) et à la norme NF ISO 11014-1.

Les conditions de travail spécifiques de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations contenues dans cette fiche sont données de bonne foi et sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des préconisations de manipulations écrites.

Ces informations, non exhaustives, ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales, notamment pour le stockage, le transport et l'utilisation du produit. L'attention de l'utilisateur est attirée sur le fait qu'il est aussi de sa responsabilité, en tant que producteur du déchet, d'éliminer les déchets d'emballage conformément à la réglementation applicable.

Vous pouvez obtenir la dernière version en vigueur de nos fiches de données de sécurité sur notre site Internet (<http://www.basf-cc.fr>) ou sur simple demande en nous contactant par téléphone ((+33) 1 69 47 50 00).